

Règlement du concours

Gagnez un ticket duo pour une visite à un cinéma Kinopolis en Belgique.

Aidez-nous à améliorer la convivialité du site web d'Allianz en participant au test de sa structure et gagnez un ticket duo Kinopolis.

1. Le présent règlement fixe les modalités du Concours « Gagnez un ticket duo pour une visite à un cinéma Kinopolis en Belgique » (ci-après défini « Concours »). Ce Concours est organisé par Allianz Benelux SA, dont le siège social est établi à Rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles (ci-après « l'Organisateur »). Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge.
2. La participation à ce Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Toute personne physique domiciliée en Belgique, disposant d'une adresse e-mail et qui a plus de 18 ans, peut participer à ce Concours, à l'exception du personnel d'Allianz Benelux SA ou des organisateurs, ainsi que des membres de leur famille habitant sous le même toit.
3. La participation à ce Concours se fait uniquement sur internet.
4. Par sa seule participation au Concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les dispositions énoncées dans le règlement du concours ainsi que les décisions prises par l'Organisateur.
5. La mécanique du concours est la suivante :

Pour participer, les participants doivent :

- Terminer le test de structure du site en effectuant toutes les tâches entre **lundi 03/09 à 16h00** et **dimanche 23/09 à 12h00**.
- Transmettre leur adresse e-mail à la fin de ce test de structure.

Tout contenu inapproprié dans le test de la structure, ou tout contenu en violation du droit des tiers ne sera pas toléré et sera effacé.

Pour être considéré comme gagnant, vous devez effectuer toutes les tâches du test de structure dans les délais indiqués. Vous devez également fournir votre adresse électronique personnelle dans le champ approprié à la fin du test de la structure. Un tirage au sort aura lieu sous la supervision de Xavier Thirifays, Chief Compliance Officer.

6. Ce Concours n'est, en aucune manière, sponsorisé, soutenu ou géré par Kinopolis, et n'est pas lié à l'organisation Kinopolis. Les participants reconnaissent et acceptent que Facebook ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de disputes, dommage etc. résultant de ce concours.

7. Le concours commence le **lundi 03/09 à 16h00** et se termine **dimanche 23/09 à 12h00**.
8. Il sera attribué aux **4 gagnants**, un "ticket duo Kinopolis" avec lequel ils peuvent se rendre dans l'un des cinémas Kinopolis en Belgique. Les prix ne peuvent être ni échangés, ni convertis en espèces ou en nature.
9. Il y aura 4 gagnants sélectionnés : 2 gagnants pour la version française du test de structure et 2 gagnants pour la version néerlandaise du test de structure.
10. Les gagnants recevront un e-mail de l'organisateur les invitant à fournir leurs nom et adresse complets. Cette information est uniquement utilisée pour envoyer les billets de cinéma aux gagnants.
11. Les gagnants seront avertis le lendemain de la fin du concours. Si un gagnant ne donne pas de nouvelles dans les 2 jours ouvrables après réception de l'e-mail, il perd son prix qui sera attribué à un autre participant.
12. À tout moment, le Concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par l'Organisateur du Concours sans que l'Organisateur ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.
13. Il ne sera accepté qu'un(e) seul(e) participation/commentaire par personne. Le participant ne peut gagner qu'un seul prix pendant toute la durée du concours.
14. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice du Concours se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.
15. L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse de participer au Concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi ou la réception des e-mails, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi). Cette liste est non exhaustive. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents ou dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'attribution ou l'utilisation du prix gagné, ou par la participation au présent Concours. Si le prix gagné consiste en plusieurs tickets pour un concert ou évènement, aucune compensation ne pourra être demandée en cas d'annulation.
16. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des éventuels frais découlant de ce Concours ou du prix attribué.
17. Si une disposition de ces Concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'aurait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ces conditions générales et du Concours.

18. Conformément aux dispositions légales du 08.12.1992 sur la protection de la Vie Privée concernant les données personnelles, Allianz Benelux informe les participants de l'enregistrement de leurs coordonnées dans un fichier. Ce fichier sera uniquement utilisé par Allianz Benelux dans le cadre de ce Concours, mais ne sont pas transmises à des tiers. Tout participant a également le droit, sur simple demande et sans frais, de (faire) supprimer des fichiers de données à caractère personnel.
19. Le concours présent ne donnera lieu à aucun entretien téléphonique ni à aucune communication écrite, autres que nécessaires à l'attribution des prix.
20. Le règlement répond aux dispositions du droit belge. En cas de contestation, le participant s'engage à essayer d'abord d'obtenir une solution amiable. Les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont les seuls compétents en cas de litige.